



## BON DE SOUSCRIPTION

- Oui, je fais un don pour aider à la sauvegarde de la maison forte de Ségelard, sise à Auriac du Périgord** et j'accepte que mon don soit affecté à un autre projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où celui-ci n'aboutirait pas.

**Merci de libeller votre chèque à l'ordre de : « Fondation du Patrimoine – maison forte de Ségelard ».**  
**Le reçu fiscal sera établi exclusivement à partir des informations indiquées sur le chèque (nom et adresse).**

### Mon don est de ..... euros, et je bénéficie d'une économie d'impôt\*.

\* La Fondation du Patrimoine, créée par la loi du 2 juillet 1996, a été reconnue d'utilité publique par décret du 18 avril 1997. Le versement de votre don à cet organisme vous permet de bénéficier d'un reçu fiscal (sauf cas soulignés), que vous pourrez joindre à votre déclaration de revenus.

**Pour les particuliers**, votre don est déductible :

- soit de l'impôt sur le revenu à hauteur de 66% du don et dans la limite de 20% du revenu imposable \*\*  
 (exemple : un don de 100 € = 66 € d'économie d'impôt),
  - soit de l'impôt sur la fortune à hauteur de 75% du don dans la limite de 45.000 € (limite atteinte brs d'un don de 60.000 €) \*\*  
 (exemple : un don de 100 € = 75 € d'économie d'impôt).
- (\*\* sauf particuliers ayant obtenu le label de la Fondation, pendant la durée de celui-ci).

**Pour les entreprises**, votre don est déductible de l'impôt sur les sociétés à hauteur de 60% du don et dans la limite de 5% du chiffre d'affaires (exemple : un don de 500 € = 300€ d'économie d'impôt).

(sauf entreprise ayant travaillé sur le chantier de restauration, pour les travaux figurant dans la convention de souscription).

### Je souhaite bénéficier d'une économie d'impôt au titre de :

- l'impôt sur le revenu                       l'impôt sur la fortune                       l'impôt sur les sociétés

NOM ou SOCIETE : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

*Les informations recueillies sont nécessaires à la gestion de votre don. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au service administratif de la Fondation du Patrimoine. Seul le maître d'ouvrage de la restauration que vous avez décidé de soutenir sera également destinataire. Toutefois si vous ne souhaitez pas que nous lui communiquions vos coordonnées et le montant de votre don, veuillez cocher la case ci-contre .*

*En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent ainsi que d'un droit de suppression de ces mêmes données. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez nous contacter.*

*Le maître d'ouvrage s'engage à affecter l'ensemble des dons à un projet de sauvegarde du patrimoine sur le territoire de la commune, ou du département, pour le cas où le projet de restauration n'aboutirait pas.*

*La Fondation du Patrimoine s'engage à reverser au maître d'ouvrage les sommes ainsi recueillies nettes des frais de gestion évalués forfaitairement à 3% du montant des dons reçus en paiement de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés, et à 5% s'agissant des dons reçus en paiement de l'impôt sur la fortune.*

### Coupon réponse à renvoyer à :

**Fondation du Patrimoine**  
**Délégation Régionale Aquitaine**  
**25 cours de Verdun**  
**33000 BORDEAUX**



La maison forte de Ségelard a été construite pendant la guerre de Cent Ans, pour protéger des incursions ennemies la châtellenie de Montignac, isolée au milieu des fiefs anglais. Pendant des siècles, jusqu'à la fin de la Fronde en 1652, elle a servi de poste d'observation, de point de défense et de refuge pour les paysans des alentours.

Son plan est caractéristique des maisons fortes du Périgord à cette époque : un corps de logis rectangulaire, flanqué au milieu de la façade nord d'une tourelle d'escalier. Elle est particulièrement élevée, elle avait à l'origine trois étages. Après un incendie intervenu vers 1830, elle est devenue une dépendance agricole, et n'a subi aucun aménagement intérieur : c'est un remarquable document historique. Mais, après sept siècles, elle présente un état proche de la ruine. En effet, des portes intempêtes ont fragilisé les murs qui se sont fissurés, des pierres ont commencé à tomber du haut des murs... Elle devient dangereuse et faute d'intervention, il sera malheureusement nécessaire de l'abattre.

Le propriétaire privé de ce bâtiment a œuvré sans compter pour préserver cette maison forte à laquelle il est attaché depuis son enfance (consolidation de maçonneries, réfection de la toiture...) mais il ne peut plus faire face seul. L'association des Amis d'Auriac du Périgord est venue à son aide et est devenue maître d'ouvrage de ce projet de sauvegarde afin de favoriser la conservation et la connaissance de ce fleuron patrimonial périgourdin.

**Par cette souscription, vous pouvez apporter votre aide à cette opération.**



## SAUVER LA MAISON FORTE DE SÉGELARD Prévisions pour une première tranche de travaux (2011)



Des travaux urgents sont à effectuer sur la charpente et sur le mur ouest de la maison forte : la charpente exerce une poussée sur ce mur et la fissure verticale qui le traverse dans l'embrasure des fenêtres murées s'ouvre ; des pierres sont récemment tombées depuis les combles, défonçant les planchers, et d'autres menacent de tomber vers l'extérieur : le bâtiment est actuellement dangereux.

La charpente, refaite au XIXe siècle après un incendie, reprend des éléments anciens ; elle est de belle facture, peut-être inspirée de l'ancienne charpente ; mais faute de contreventement dans sa partie basse, elle a basculé et elle exerce une poussée sur le mur ouest. La couverture est en bon état. Des reprises sont à effectuer sur les assemblages, et la charpente sera bloquée dans sa position actuelle par un contreventement.



*Versant nord de la charpente  
On remarque le basculement vers l'ouest sur l'arbalétrier du milieu*



*Mur ouest de la maison forte :  
deux baies murées  
sont traversées par une fissure*

Le mur ouest présente d'importantes fissures dans sa partie sud, où deux baies superposées créent une zone de fragilité. Des travaux de restauration seront effectués sur les maçonneries et les parements, ainsi qu'un remaillage des fissures. Les deux baies seront dégagées de leur remplissage de pierres, ce qui mettra en évidence les moulures de leurs encadrements. L'appentis au pied du mur sera supprimé.

**Le coût de cette première tranche de travaux,  
(blocage de la charpente et reprise de la maçonnerie du mur ouest)  
est estimé approximativement à 75 000 euros.**

**Maître d'ouvrage : « Les Amis d'Auriac-du-Périgord ».  
Maître d'œuvre : Luc Joudinaud, architecte du Patrimoine.**